

CONSEIL ACADEMIQUE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

AVIS n° 2016/02/02-04

Le **conseil académique**, en sa séance du 02 février 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DECIDE :

**OBJET : désignation du Président de la section disciplinaire
compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants**

Le président propose de désigner président et président suppléant de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants :

- M. Vincent EGEA : PRESIDENT
- Mme Sophie CHAUVET : PRESIDENT SUPPLEANT

Le conseil académique approuve la désignation de Monsieur Vincent EGEA en tant que Président de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, et de Madame Sophie CHAUVET en tant que Président Suppléant de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants.

Cet avis est adopté à l'unanimité.

Membres en exercice : 78
Quorum : 39
Présents et représentés : 69

Fait à Marseille, le 02 février 2016


Yvon BERLAND